

**Classification  
des  
employeurs**Code d'UC  
1000-010**Dirigeants/associés de la construction non exemptés,  
GT 748****Statut**

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

**Portée**

Cette classification est limitée aux dirigeants et aux associés de la construction non exemptés qui n'effectuent pas de travaux de construction et dont les employeurs concluent des contrats pour l'exécution de travaux dans les unités de classification suivantes :

- G-748-01, *Démolition – Modification 2006*
- G-748-02, *Béton préfabriqué*
- G-748-03, *Charpentes d'acier*
- G-748-04, *Autres travaux spécialisés*
- G-748-05, *Peinture de charpentes*
- ~~G-748-06, *Nettoyage de vitres au dessus du sol*~~
- ~~G-748-08, *Autres services reliés aux bâtiments et habitations*~~
- G-748-09, *Coffrages (tours) – Modification 2009*

La conclusion de contrats comprend les travaux effectués par l'employeur et ceux qui sont envoyés en sous-traitance.

Par « travaux de construction », on entend tout travail manuel de nature spécialisée ou non spécialisée, l'opération d'un équipement ou de machinerie, ou la supervision directe de travailleurs sur place. Les visites périodiques sur place sont permises, à condition que l'associé ou le dirigeant n'effectue pas de travaux de construction dans le chantier.

**Renvoi**

- G-748-01, *Démolition – Modification 2006*
- G-748-02, *Béton préfabriqué*
- G-748-03, *Charpentes d'acier*
- G-748-04, *Autres travaux spécialisés*
- G-748-05, *Peinture de charpentes*
- ~~G-748-06, *Nettoyage de vitres au dessus du sol*~~
- ~~G-748-08, *Autres services reliés aux bâtiments et habitations*~~
- G-748-09, *Coffrages (tours) – Modification 2009*

**Comment [p1]:** L'UC n'existe plus.**Comment [p2]:** L'UC ne fait plus partie de la catégorie G.